

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

**Rendu obligatoire par la loi ATR (Administration Territoriale de la République)  
n° 92-125 en date du 6 février 1992 -Article L2312-1 du CGCT,**

**modifié par l'article 107 de la loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la  
nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) relative à la  
transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.**

# SOMMAIRE

- I. RAPPEL DES DISPOSITIONS PREVUES PAR LA LOI NOTRe**
- II. PRINCIPES DU R.O.B : objectifs et obligations légales**
- III. CONTEXTE ECONOMIQUE**
- IV. ETAT DE LA DETTE PUBLIQUE**
- V. LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES**
- VI. GRANDES LIGNES DE LA LOI DE FINANCES 2021**
- VII. ELEMENTS DE GOUVERNANCE D'ENGHIEN-les-BAINS**
- VIII. PRINCIPALES RECETTES QUI CONDITIONNENT LE BUDGET**
- IX. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**
- X. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**
- XI. EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**
- XII. STRUCTURE BUDGETAIRE**
- XIII. SECTION D'INVESTISSEMENT**
- XIV. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROPOSES**
- XV. PRINCIPALES CONSEQUENCES DE LA CRISE**
- XVI. DISPOSITIONS LOI NOTRe**

## I. RAPPEL DES DISPOSITIONS DE LA LOI NOTRe

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

*Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport comportant les informations énumérées par la loi.*

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au président de l'exécutif d'une collectivité de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires telles que notamment :

- Présentation de la structure et de l'évolution des dépenses
- Exécution des dépenses de personnel
- Engagements pluriannuels envisagés
- Structure et gestion de la dette.

Le ROB doit comporter également des données contextuelles sur l'économie internationale, nationale ainsi que les orientations budgétaires de l'Etat dans sa loi de finances 2021 et concernant les collectivités territoriales.

## II. PRINCIPES DU R.O.B.

*Bien que quelque peu modifié par la loi NOTRe, le D.O.B. (désormais associé à un rapport d'orientation budgétaire ou R.O.B.) représente un moment clé pour la collectivité dans le processus de préparation du budget. Il constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire. La clôture du cycle se concrétisant par le vote du compte administratif.*

### Les objectifs

- Permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires par rapport aux marges de manoeuvre.
- Dessiner les contours de ce que sera le Budget Primitif.
- Déterminer les politiques publiques et définir une politique d'investissement par le biais de projets.
- Donner des informations relatives la situation financière de la ville

### Les obligations légales

- Le ROB ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.
- Le ROB n'a aucun caractère décisionnel mais donne lieu à un débat par le conseil municipal qui prend acte de ce débat par une délibération spécifique.

## III. CONTEXTE ECONOMIQUE

**Un repli de l'activité inédit et jamais observé jusqu'ici où le commerce mondial a été très affecté.**

**Au niveau mondial :** la sévérité de l'épidémie sous toutes ses formes a fortement impacté l'économie mondiale. Cette dernière devrait enregistrer un recul tristement historique et inédit en 2020 (-4,1 % contre +2,9 % en 2019). Le commerce mondial devrait enregistrer en 2020 un net repli de -10 % du fait de la chute de l'activité.

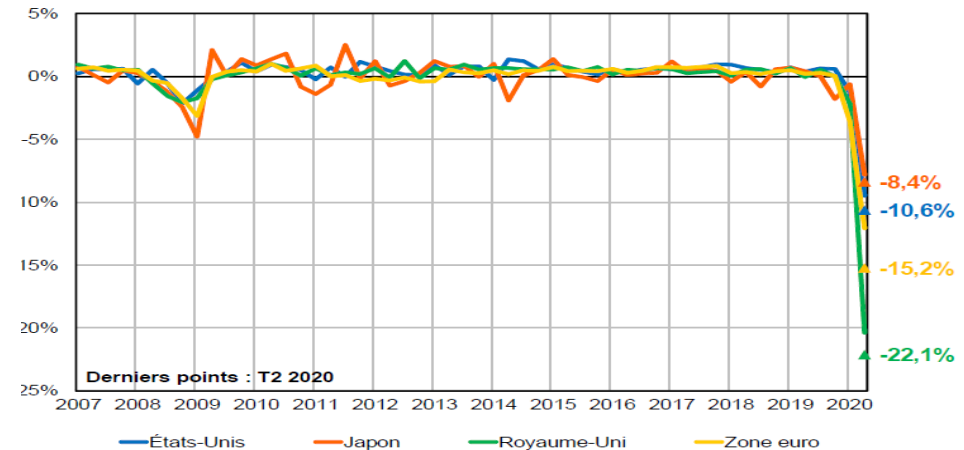
Les mesures d'endiguement devraient peser sur un éventuel retour de l'activité en 2021 : une hypothèse de croissance en 2021 estimée à hauteur de 5 %. Toutefois, à ce jour les incertitudes demeurent et les aléas autour de ce scénario restent nombreux.

**Sur le plan européen :** l'activité de la zone euro a été fortement pénalisée par l'épidémie et devrait connaître un recul moyen de -7,9 % sur 2020 avec hypothétiquement un redressement d'environ +6 % sans pour autant retrouver un niveau confortable d'avant-crise. La reprise devrait vraisemblablement être hétérogène selon les pays.

**Sur le plan national :** la crise sanitaire qui a largement impacter les finances publiques est sans précédent.

- La part du déficit public dans le PIB ne cesse de croître : si en 2019, le déficit s'établissait à 3 % du PIB, 11,3 % fin 2020.
- Une dette initiale budgétée à 53 Md€ pour 2020 puis à 170 Md€ dans le PLF 2021 en septembre mais qui finalement, devrait atteindre 250 Md€ : conséquences des mesures d'urgence prises par le Gouvernement après le 2<sup>ème</sup> confinement.
- Un taux de chômage qui devrait culminer à 11% en 2021 contre 8% en 2019.
- Pour 2021-2022, un plan de relance a été lancé par le Gouvernement à hauteur de 100 Md€ dont 40 Md€ financés par l'Europe.

Evolution du PIB dans les principales économies avancées

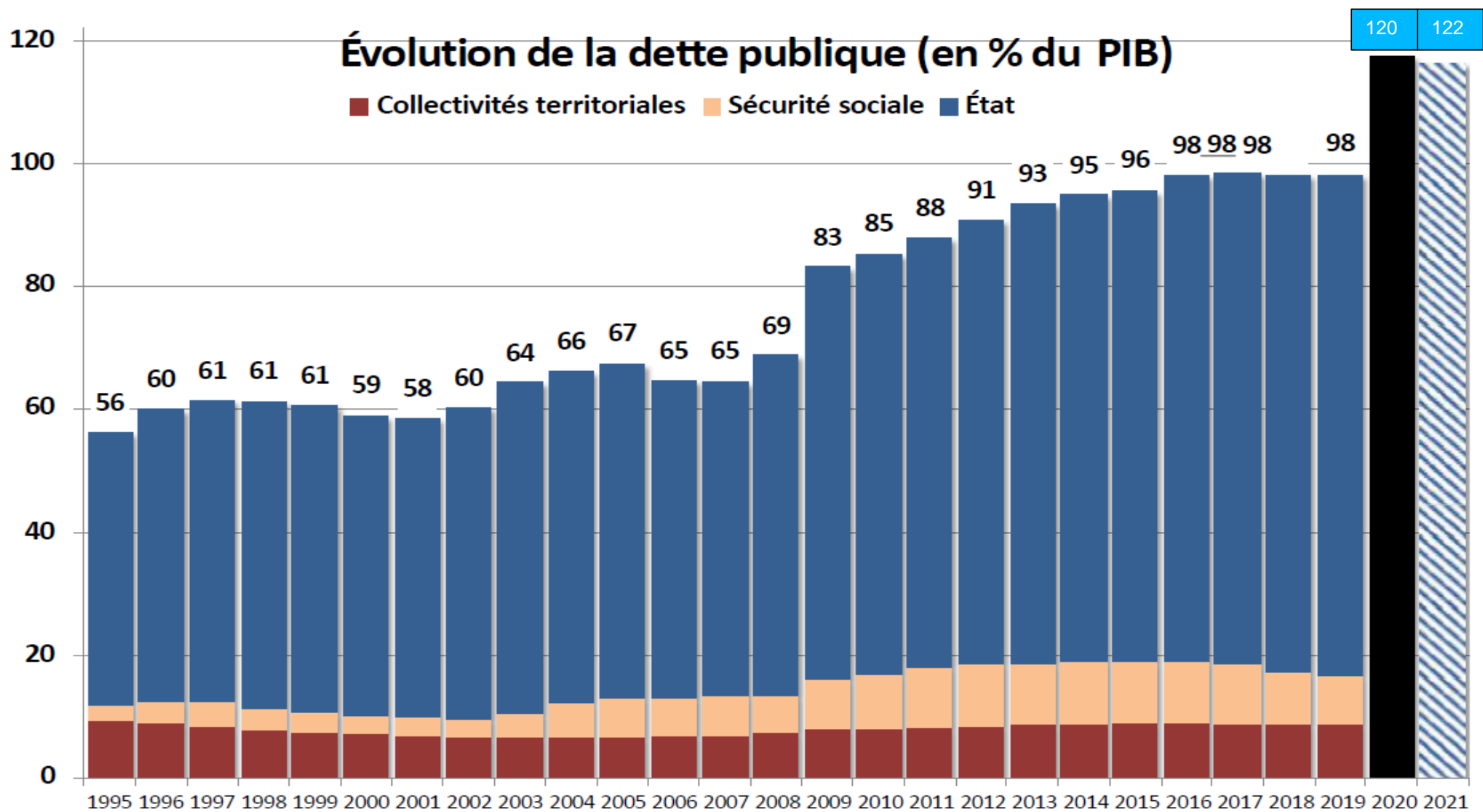


L'année 2021 laisse planer encore bien des doutes et des incertitudes. Les hypothèses retenues (par le FMI et corrigées par la Direction Générale du Trésor) ne sont qu'hypothétiques.

La reprise de l'activité dépendra de l'évolution de l'épidémie.

Une dette publique qui s'élèverait désormais à 119,8 % du PIB.

## IV. ETAT DE LA DETTE PUBLIQUE



## V. LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES

Conformément à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, l'Etat est tenu de présenter des orientations pluriannuelles sur une durée de 4 à 5 ans. Cette technique s'apparente à celle du DOB d'une assemblée locale.

- La 1<sup>ère</sup> loi de programmation des finances publiques couvrant les **années 2009-2012** a été votée par le Parlement (loi du 9 février 2009, *soit une semaine avant l'opération FCTVA*).
- La 2<sup>ème</sup> loi de programmation **2011-2014** a été votée par le Parlement le 28 décembre 2010.
- la 3<sup>ème</sup> loi de programmation **2012-2017** a été votée en décembre 2012, elle prévoyait un retour à un déficit structurel inférieur à 0,5% du PIB en 2015. Pour les collectivités locales, elle annonçait une réduction des concours financiers de 1,5 Md€.
- La 4<sup>ème</sup> loi de programmation **2014-2019** a été votée en décembre 2014, avec une réduction des concours de l'Etat de 12,5 Md€. Elle instaure un objectif national d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) à l'époque non contraignant.
- La 5<sup>ème</sup> loi de programmation **2018-2022**, a été votée en décembre 2017 et promulguée le 22 janvier 2018.

### 6<sup>ème</sup> loi de programmation

- Contrairement aux deux précédentes législatures et au vu de la situation, la 6<sup>ème</sup> loi de programmation n'est pas intervenue ni en 2019 ni en 2020. Elle est annoncée au printemps 2021 ce qui en relativisera fortement la portée à 1an de la fin de la législature.



## VI. GRANDES LIGNES DE LA LOI DE FINANCES 2021

La loi de finances 2021 est largement consacrée à la relance de l'économie. La loi prévoit le plan « France relance » de 100 milliards d'euros et ce, afin de répondre à la récession provoquée par l'épidémie. La loi acte également la baisse des impôts dits « de production » pour les entreprises et consacre 20 milliards d'euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés.

« France relance »  
(écologie, compétitivité et cohésion)

- ✓ Hypothèse de croissance de + 6%
- ✓ Hypothèse d'un déficit public à 8,5% du PIB (contre 11,3% en 2020) et une dette publique à 122,4% du PIB (après 119,8% en 2020).
- ✓ Hypothèse d'inflation prévisionnelle hors tabac de 0,6 % (0,9 % en zone euro).
- ✓ Revalorisation des valeurs locatives de 1,002
- ✓ Baisse de 10 Md€ des impôts de production : cette mesure correspond à la suppression de la part de CVAE affectée aux régions ainsi qu'à la réduction de moitié de la taxe foncière et de la CFE acquittés sur les locaux industriels. Afin d'atténuer l'impact sur les budgets des collectivités locales, des mesures de compensation sont prévues.
- ✓ Poursuite du plan d'extinction de la TH.
- ✓ Baisse des compensation d'exonérations de fiscalité locale

Au niveau des concours financiers de l'Etat aux collectivités : 50,3 Md€ en 2021 (contre 49,1 Md€ en 2020).

- ✓ Stabilité de la DGF de 26,8 Md€ (27 Md€ en 2020) : 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements.
- ✓ Maintien de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan de relance : près d'1 Md€ en 2021 contre 570 M€ en 2021.
- ✓ Stabilité du reversement du FCTVA : 6,5 Md€
- ✓ Début de l'automatisation du FCTVA.
- ✓ DSU, DSR : + 90 M€ chacune.



## EXPLICATIONS DE LA BAISSSE DES IMPÔTS DE PRODUCTION de 10 MD€

Le PLF 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de **100** milliards € du Gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici à 2022.

L'une des mesures, détaillée dans les articles 3 et 4 du PLF, consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards € dès 2021 grâce à 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)
- la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels.

### Baisse de la CVAE à hauteur de la part affectée aux régions

Dans la lignée du plan de relance, cet article a pour objectif de favoriser la relance économique et d'augmenter la compétitivité en réduisant les impositions pesant sur les entreprises.

En effet, les entreprises sont soumises à la CET, elle-même composée :

- de la CVAE, fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise
- et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur la valeur locative des biens de l'entreprise

Le bloc communal perçoit à lui seul la CFE, tandis que la CVAE est répartie au profit des différentes collectivités territoriales (régions, départements et bloc communal).

Le Gouvernement a ainsi décidé de supprimer la part de CVAE des régions, soit 7,5 milliards € en 2019. Pour ce faire, le taux théorique de CVAE, fixé au niveau national, sera divisé par 2 et passera de 1,5 % à

**0,75 %** dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

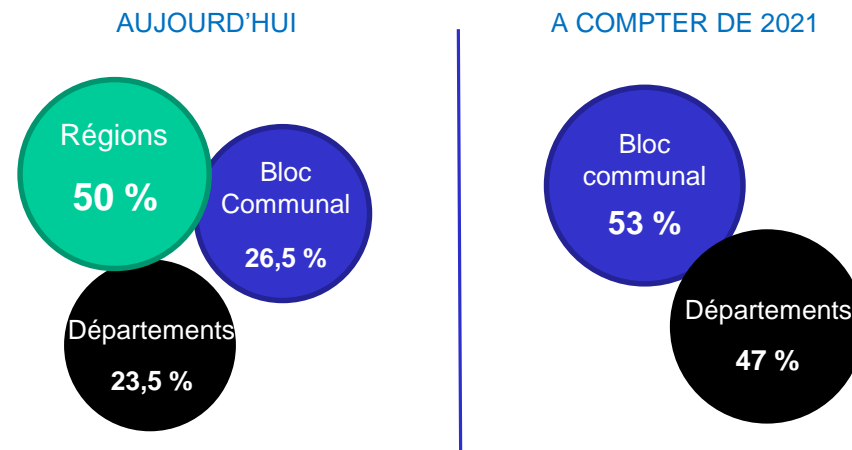
En remplacement, les régions récupèrent une fraction de TVA, qui viendra s'ajouter à celle qu'elles perçoivent depuis 2018 à la place de la DGF.

Cette affectation de TVA fait partie des engagements issus de l'Accord de méthode signé entre l'Etat et les Régions le 30 juillet 2020.

## EXPLICATIONS DE LA BAISSSE DES IMPÔTS DE PRODUCTION de 10 MD€

La CVAE collectée au niveau national l'année N est répartie l'année suivante au profit des collectivités sur le territoire où est implantée l'entreprise.

La suppression de la part régionale de CVAE entraîne mécaniquement une nouvelle répartition pour le bloc communal et les départements dès 2021.



### Baisse du plafonnement de la Contribution économique Territoriale

Pour ne pas pénaliser les entreprises, la CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise. Ainsi, si une entreprise dépasse ce plafond, elle peut alors demander un dégrèvement de CET, dégrèvement ne s'appliquant que sur la CFE.

Parallèlement à la baisse de la CVAE et pour soulager davantage d'entreprises, le PLF abaisse ce plafonnement à **2 %** de la valeur ajoutée de l'entreprise.

Cette diminution de plafond contribue notamment à réduire la CFE, imposition non liée au résultat de l'entreprise mais qui pèse fortement sur les activités.

## CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA LOI DE FINANCES 2021

**1,002**

Revalorisation des valeurs locatives

**26,8 Mds €**

Dotation Globale de Fonctionnement en 2021

**2021**

Début de l'automatisation du FCTVA

**- 50 M€**

Minoration des variables d'ajustement

**+ 220 M€**

Hausse des dotations de péréquation du bloc communal et des départements

**2 Mds €**

Dotations d'investissement du bloc communal et des départements

**- 10 Mds €**

Réduction des impôts de production

**0,75 %**

Nouveau taux de CVAE

**2 %**

Nouveau plafond CET

**+180 M€**

DSU / DSR

**6,5 Mds €**

FCTVA

**+1 Md €**

DSIL

**0,6 %**

Inflation



Hypothèse de croissance souhaitée à 6%

## VII. ELEMENTS DE GOUVERNANCE D'ENGHIEN-les-BAINS

Une année 2020 exceptionnelle marquée par la crise sanitaire et qui par contagion a provoqué une crise économique sans précédent. Elle oblige aujourd'hui les collectivités à repenser totalement leurs budgets. La ville d'Enghien-les-Bains a été fortement impactée sur l'exécution budgétaire 2020 en raison de la singularité de sa structure de recettes.

Dans ces temps de crise, la municipalité procède à la révision structurelle de ses orientations budgétaires lui permettant de garder une saine trajectoire financière et de réaffirmer sa volonté politique en matière d'intérêt général. Même si la situation financière est clairement différente des années précédentes, l'objectif demeure dans la capacité à agir et de faire face. Des arbitrages ont été rendus nécessaires pour tenir compte de la baisse des principales recettes.

Nous vous présentons les orientations budgétaires qui serviront de support à l'élaboration du Budget Primitif. Malgré le manque de visibilité et de l'incertitude des mois à venir, les engagements privilégiés seront :

**Maintenir les services essentiels et préserver la qualité du service public.**

**Conserver le caractère attractif d'une ville animée et attirante.**

**S'inscrire dans les objectifs du développement durable**

Ces objectifs sont marqués par la résilience dont font preuve les services municipaux.

## VII. ELEMENTS DE GOUVERNANCE D'ENGHHIEN-les-BAINS

Repenser le budget  
dans son intégralité  
Consolider et  
sécuriser

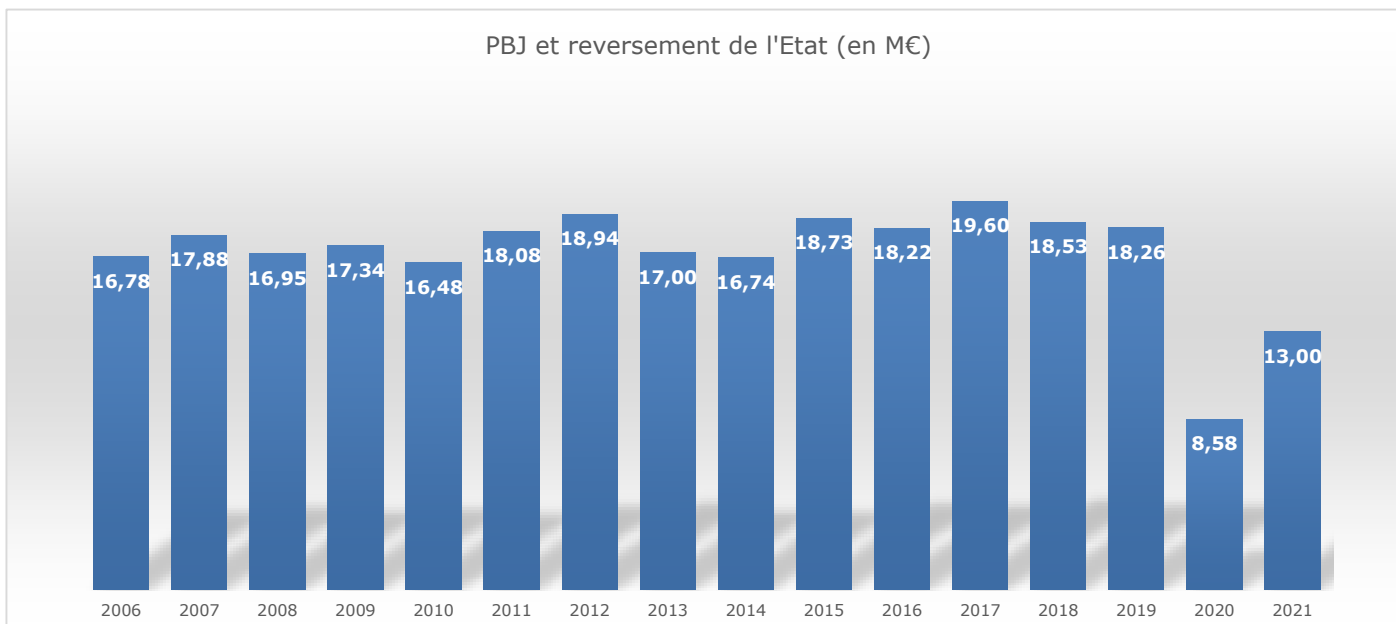
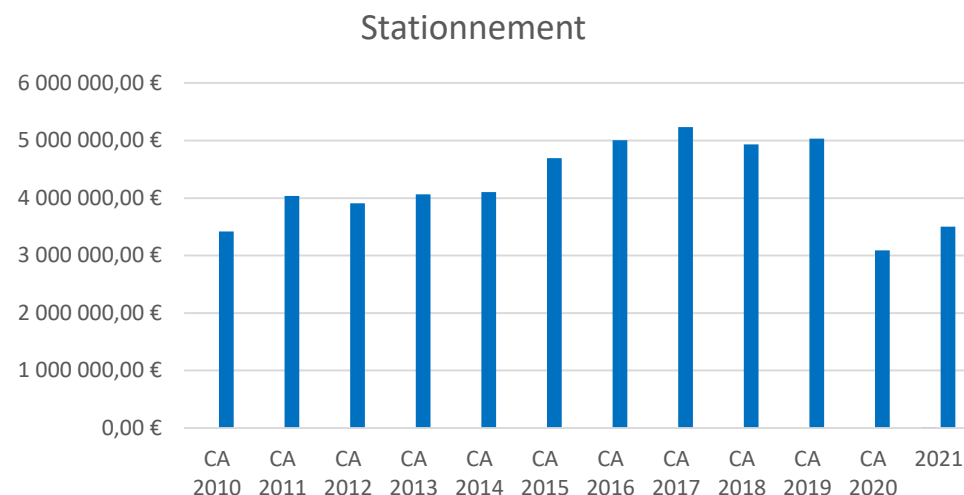
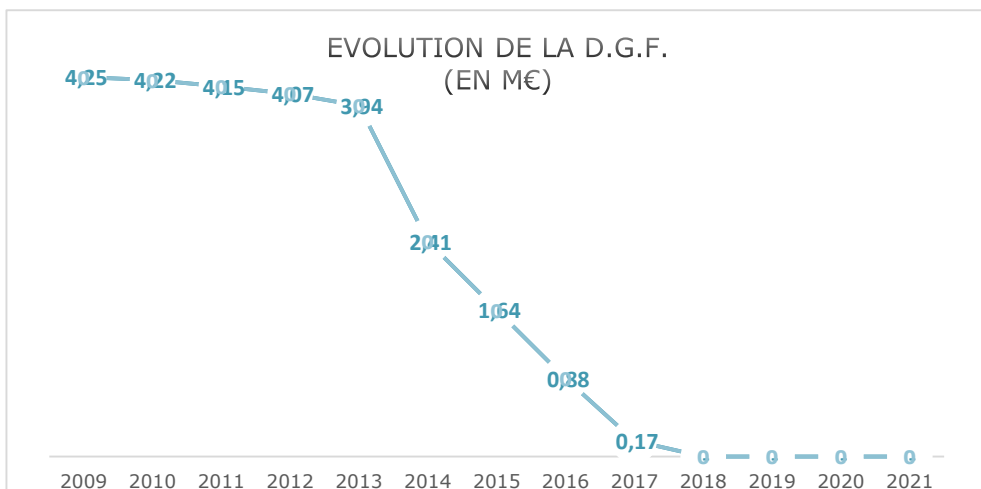
Être inventif et  
adapter les projets en  
fonction des  
circonstances

Rigueur et  
prudence

- ✓ Epargner les administrés en stabilisant une nouvelle fois la fiscalité si possible.
- ✓ Maîtriser le recours à l'endettement malgré la contraction des ressources.
- ✓ Baisser les dépenses réelles de fonctionnement : au regard du tassement des recettes, l'autofinancement devrait être malheureusement quasi nul.
- ✓ Baisser la masse salariale.
- ✓ Maintenir un service public de qualité.
- ✓ Renforcer la cohésion et assurer un soutien auprès du tissu économique engghiennois.
- ✓ Poursuivre néanmoins un programme d'investissement pour répondre aux besoins scolaires et enfance.
- ✓ Tenir compte des pertes conséquentes des principales recettes de fonctionnement qui conditionnent le budget.

# SECTION DE FONCTIONNEMENT

## VIII. PRINCIPALES RECETTES QUI CONDITIONNENT LE BUDGET



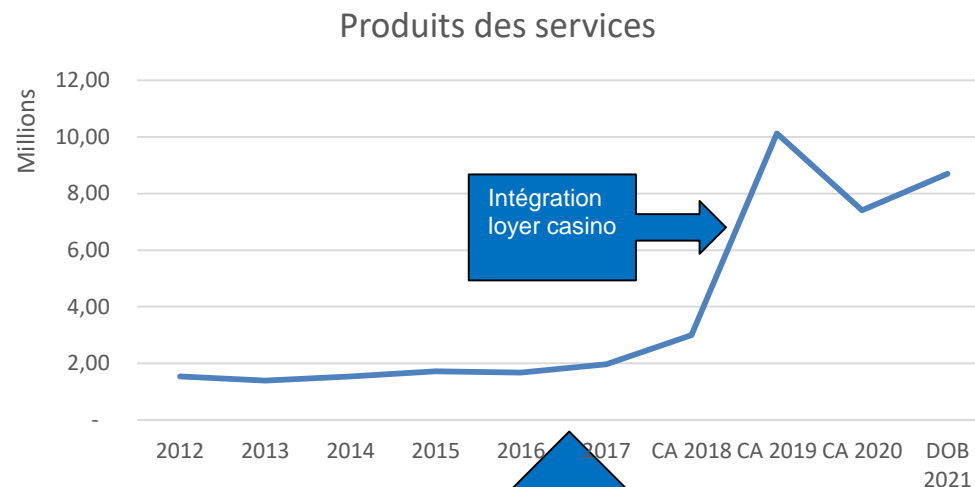
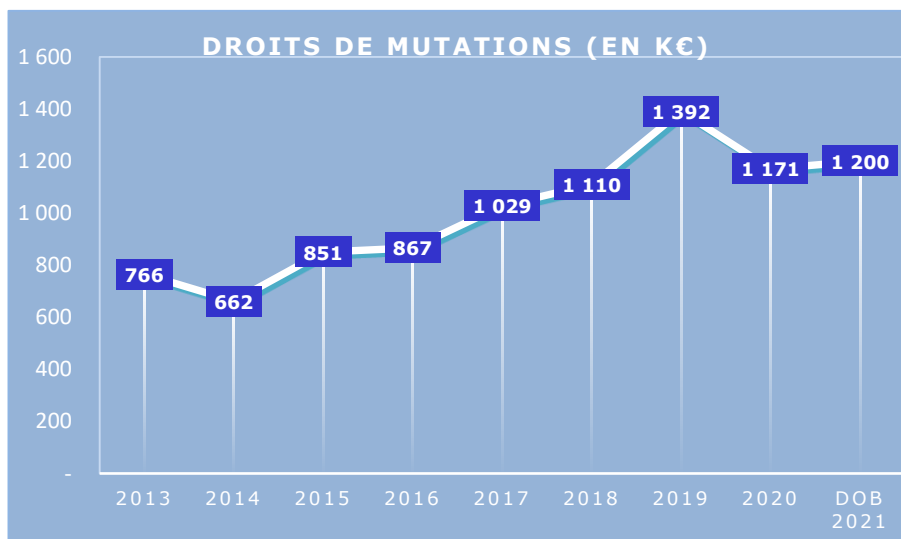
### Stationnement et PBJ

Prévisions en deçà de 2020

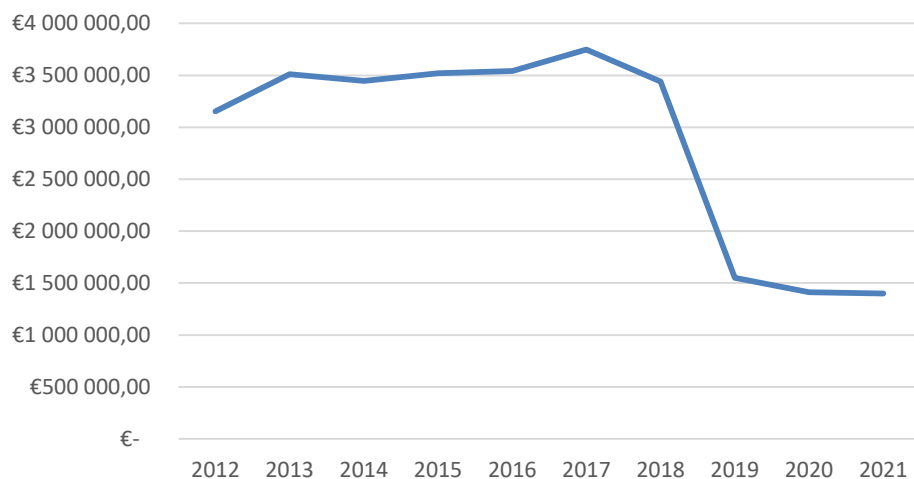
Environ 16,5 M€ cumulés en 2021 contre des prévisions à hauteur de 23 M€ sur 2020.



## IX. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



**Produits domaniaux**

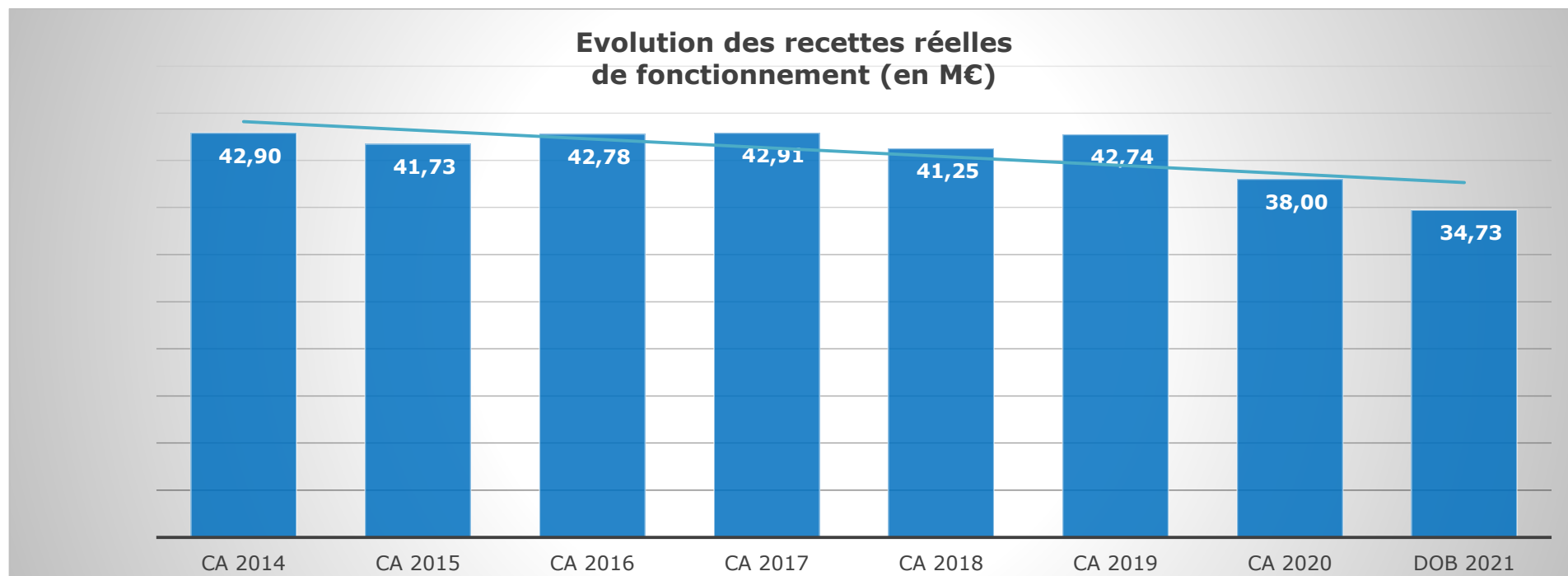


La baisse significative résulte de la volonté des Elus :

- D'épargner les commerçants en leur dégrèvant 2 mois de droits de terrasse.
- De rembourser les familles qui n'ont pas pu profiter des structures municipales en raison de leur fermeture ou annulation de certains services (école de musique, séjours etc.)
- Gratuité du parking casino pendant la période de fêtes.

Il faut également tenir compte de la baisse significative des recettes de stationnement.

## IX. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Si habituellement la commune enregistrerait un volume annuel moyen de recettes d'environ 42 M€, la perte est estimée à -11,8% sur 2020 (source CA) et les prévisions ont été estimées à - 16,4 % sur 2021 / BP 2020.

**NB :** la projection du volume de recettes ne tient pas compte du solde définitif de la compensation de l'Etat encore méconnue à ce jour.

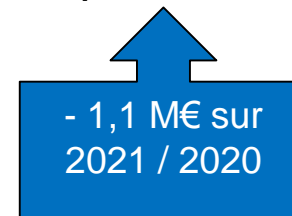
## IX. EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Le PBJ (y compris part de l'Etat) ramené à 13 M€ au lieu de 17,7 M€ sur 2020. Le réalisé de 2020 est de 8,6 M€.
- Produits des services revus à la baisse : 9 M€ au lieu de 10 M€ sur 2020.
- Stationnement revu à la baisse 3,5 M€ au lieu de 4,8 sur 2020. Le réalisé est de 3 M€.
- Prise en considération de la légère augmentation du produits des impôts lié à la révision des bases.
- Prise en considération de l'excédent 2020 reporté : 121 K€ contre 1,1 M€ en 2020.

## X. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Depuis la baisse des dotations opérées par l'Etat depuis plusieurs années, la commune a fait le choix de maîtriser ses charges de fonctionnement liées à l'activité des services municipaux tout en développant des projets et en maintenant la qualité du service rendu.

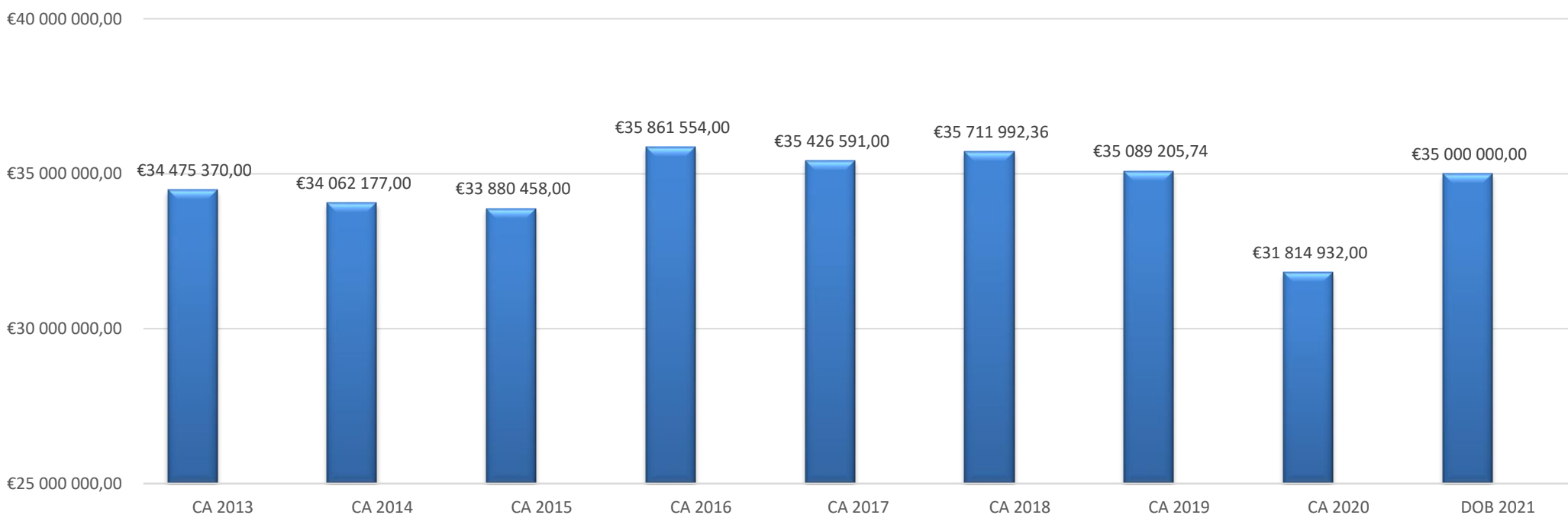
- Abaisser la masse salariale malgré :
  - ✓ L'augmentation substantielle due au GVT, stagiairisations et nominations,
  - ✓ La stabilité des charges patronales et du gel du point de l'indice (loi de finances).
  - ✓ Prime de fin de contrat pour les contrats signés à partir du 01/01/2021 équivalant à 10% du montant brut de la totalité des contrats.
  - ✓ Des contrats non reconduits.
- Continuer les efforts afin de réduire les dépenses courantes sans pour autant altérer les services proposés à la population.
- Adapter le montant des subventions accordé aux associations
- Tenir compte de la péréquation FSRIF (Fonds de Solidarité de la Région IDF) : 2,1 M€.
- Tenir compte de la pénalité SRU : 450 K€.



- 1,1 M€ sur  
2021 / 2020

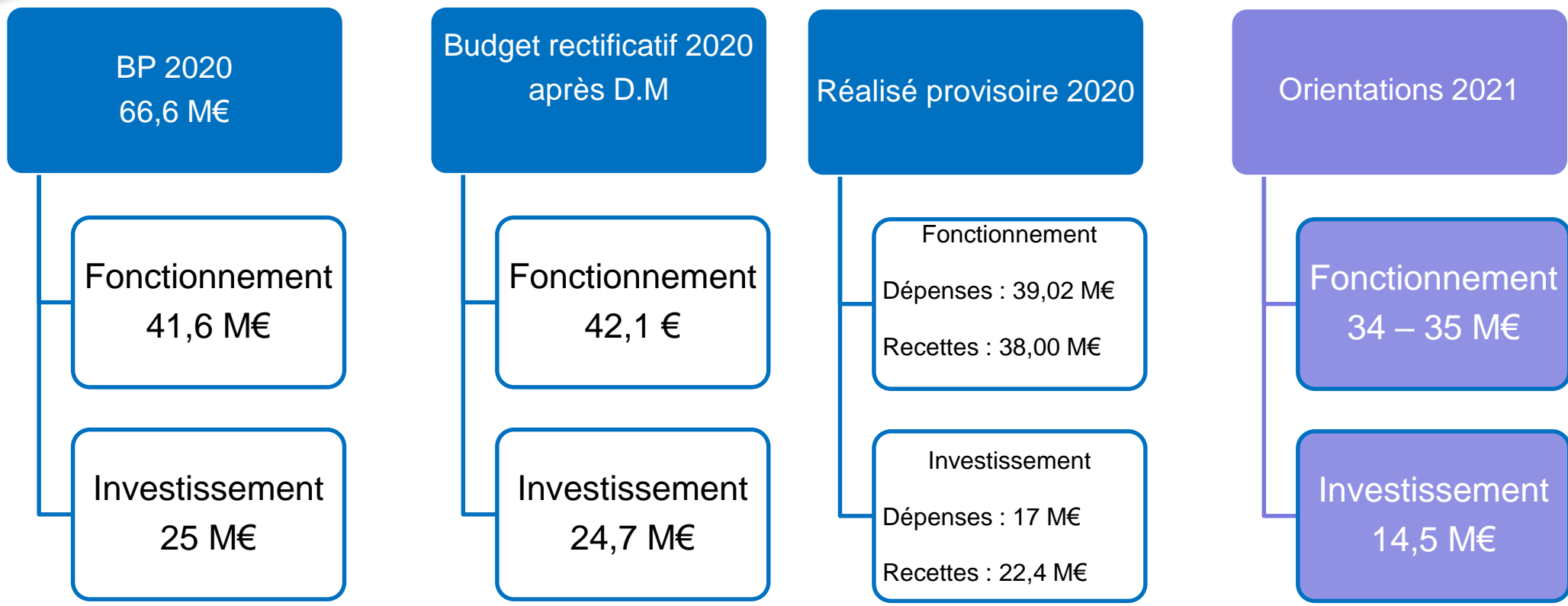
## XI. EVOLUTION DES DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Pour rappel : les données 2021 ne restent que des estimations et seront affinées au fil de l'élaboration du budget.

## XII. STRUCTURE BUDGETAIRE



NB : si les produits de cessions sont inscrits en investissement au chapitre 024, les opérations de cessions exécutées se font sur les chapitres d'ordre 042 (fonctionnement) et 042 (investissement) avec une ouverture automatique des crédits sur chaque chapitre. D'où le faible écart entre le BP 2020 et le budget global 2020.

En réalité, le BP 2020 a été réajusté et minoré en cours d'année :

Fonctionnement : - 3 797 036,00 €  
Investissement : - 500 000,00 €

Résultat provisoire sur le seul exercice 2020

Fonctionnement : - 1,02 M€  
Investissement : + 7,9 M€

**Résultat net** (avec intégration déficit et excédent N-1) **environ 0,69 M€**

**BP 2020**  
66,6 M€

**DOB 2021**  
49,5 M€

Baisse de 25 %

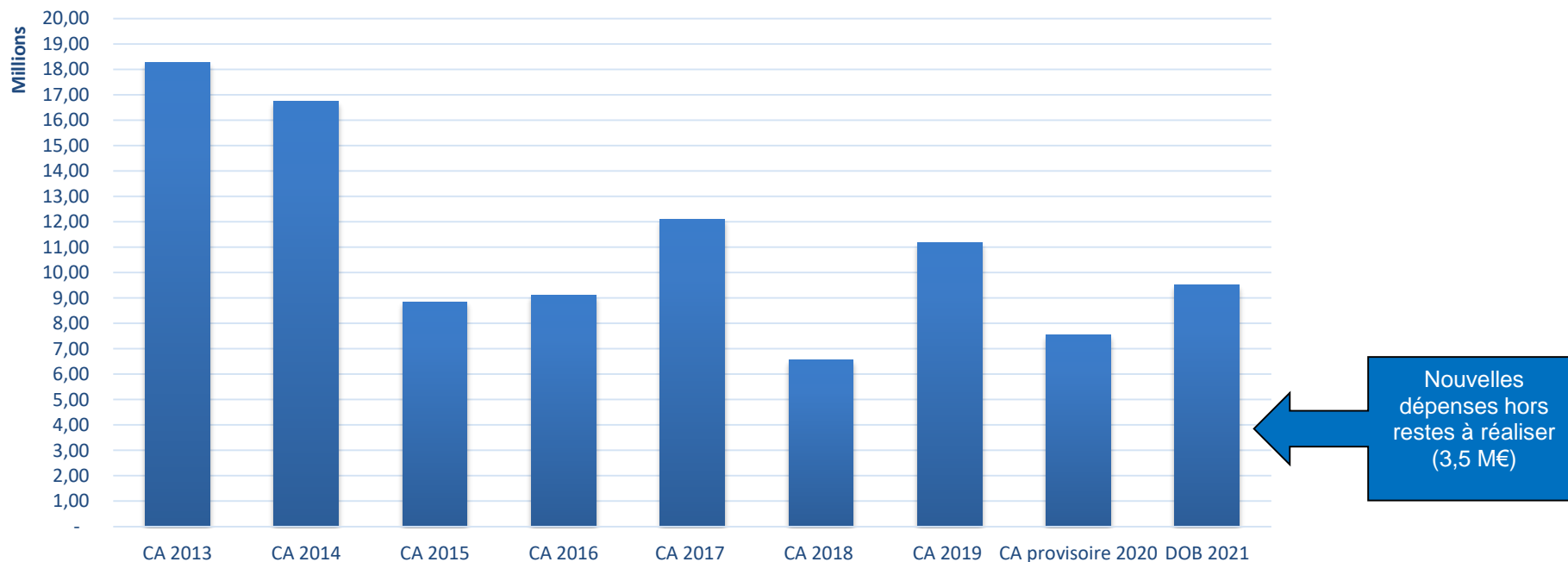
# SECTION D'INVESTISSEMENT



## XIII. SECTION D'INVESTISSEMENT

- Maîtriser l'emprunt mobilisé
- Poursuite du portage foncier du cœur de ville.
- Surcharge foncière.
- Un produit FCTVA d'environ 900 K€ (sur la base d'environ 5,5 M€ de dépenses éligibles).
- Investissements : un volume d'équipement quasiment divisé par 2 par rapport aux prévisions 2020.

Evolution des dépenses d'équipement



## XIV. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROPOSES

(les données chiffrées seront intégrées lors de la présentation du BP)

### SERVICE BATIMENT

#### LES ECOLES

##### GRUPE SCOLAIRE ORMESSON

Remise aux normes cuisine périscolaire (ilôt central)  
Création de lavabos bâtiment sur cour

##### ECOLE DES CYGNES

AMO/ SPS / BC PROJET CRECHE / ALSH  
Remplacement fonte vide saniatire  
Calorifugeage réseaux chauffage vide sanitaire  
Accès vide sanitaire via escalier

##### ECOLE RIET

AMO extension école

#### LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

##### BASE NAUTIQUE

Mise en peinture + protection murale PVC (urgent)

##### GYMNASE COUSSAYE

Extension nouvel équipement sportif (études)

##### SALLE LEVEILLARD

Remplacement tatamis / sol et mur + peinture vestiaire

#### EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

##### CDA

CDA 2 clim à changer  
CDA reprise étanchéité terrasse (terrasse R+2)

##### CCFV

Création sanitaires PSH

##### SERRURERIE équipements (vidéo projecteurs / écran / éclairage scénique)

Renfort de l'acoustique

#### AUTRES

##### CRECHE LPCR section BB complémentaire

SPS / BC section BB complémentaire

**EGLISE** chœur de l'église enduit et peinture de la nef (selon financements de l'Etat)

**CTM DEUIL** désamiantage couverture selon financement de l'Etat (volet énergétique)

##### ADAP

Amiante Diagnostic RAT (Repérage Avant Travaux)

##### Marché Municipal socle bâtiment

AMO / SPS / BC

Numérisation des plans divers site (1ère phase la plus urgente)

## XIV. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROPOSES

(les données chiffrées seront intégrées lors de la présentation du BP)

### VOIRIE

Application asphalte sur trottoirs  
Travaux voirie différentes rues de gros entretien et rénovation  
Aménagement rue Fauveau  
Aménagement de voirie - rue du Temple et itinéraire cyclable  
Réaménagement complet trottoirs rues St Charles et St Louis  
Travaux voirie Gavignot / Soisy - quote part Enghien : 3,5 %  
Comptages routiers Temple  
Pose et installation de radars pédagogiques et rénovation  
Mobilier urbain signalisation parcs / bancs et corbeilles, stocks divers  
Travaux de réfection de la structure de la jetée - phase 4/5  
Enfouissement réseau téléphonique, rue St Charles, rue St Louis  
Enfouissement réseau téléphonique, rue le Veillard, P. Tilliet, W. Rousseau (Etudes en 2021 travaux en 2022)  
Etudes - diagnostics amiante revêtements bitumineux avant travaux  
Provision frais de géomètre + Etudes de sol  
Participation extension du réseau d'électricité liée à des travaux de construction  
Travaux d'aménagement plan vélo première tranche  
Maitrise d'œuvre Plan Vélo  
Travaux curatifs des fontaines (matériel + pose) Front du Lac - Roses - HDV  
Travaux mise en accessibilité différents sites

### ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage public : relamping 250 lanternes  
Eclairage public : transformateurs, chambres, boites de jonction  
Feux tricolores (accidents) 2 accidents récents  
Rénovation SLT - 5 carrefours à moderniser + mises aux normes PMR  
Fournitures 20 portes candélabres  
Diagnostic départ éclairage public (3-4-5 et 6)

### PARKINGS

Création d'un poste de relevage (parking des roses + génie civil  
Tapis enrobé pont SNCF + agrandissement sortie  
Reprise solidité du pont SNCF (engagement 1ère phase)  
Ventilateur central CO/NO - parking Libération  
Mise en conformité ascenseur Libération  
réparations portails parkings (y compris provisions)

## XIV. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PROPOSES

(les données chiffrées seront intégrées lors de la présentation du BP)

### SOURCES

#### SOURCES ETUDES 2031

réseau piézométrique : création de 2 nouveaux piézomètres

Etudes lac ID Eau

Audit électrique

#### SOURCES 2188

Réseau piézométrique : achats de sondes de mesures de niveau

Achats matériel ORL pose et installation de bras

Pose et installation des automates forages/ devis

Matériel / aérateurs

Inverseur de source Forage Coquil pour groupe électrogène

#### SOURCES 21318

GER Thermes

IRIS décolmatage

Travaux de tuyauterie

### ESPACES VERTS

Rénovation réseau eau potable des serres municipales (après compteur)

Réseau arrosage (création de réseaux sur massifs existants)

Petit matériel

Plantation tables de buis remplacés par ilex crenata Thermes

Mobilier protections espaces verts

Plantations régie

### GESTION LOCATIVE

Diagnostics avant travaux

Pavillon 53 rue Coussaye ( Gardien M. ALMEIDA) étanchéité (insalubre)

Travaux divers logements

Travaux divers commerces propriété de la ville

### URBANISME / DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### 20422 SUBVENTION SURCHARGE FONCIERE

3 Place Cardinal Mercier

#### 2111 ACQUISITION FONCIERE - TERRAIN NU

Emplacement réservé 3-3bis bd Cotte (Groupe Edouard Denis)

#### 2115 ACQUISITIONS FONCIERES - TERRAINS BATIS

Frais de notaires 2021 (exclus de la session de fonctionnement)

31 rue de Mora (préemption)

CŒUR DE VILLE - 26 rue du Général de Gaulle (PEROT)

CŒUR DE VILLE - 28-30 rue du Général de Gaulle - box et parkings (consorts JULIEN)

#### 2138 ACQUISITION AUTRES CONSTRUCTIONS

Préemption droit au bail (YALAP + CARDOSO)

#### 2031 Frais d'études

Révision PLU

Etudes/consultation - projet CŒUR DE VILLE

### CESSIONS

4 rue de Mora, 9 Bouverad Cotte (bande de terrain), Vinci Girardin

## **XV. PRINCIPALES CONSEQUENCES DE LA CRISE**

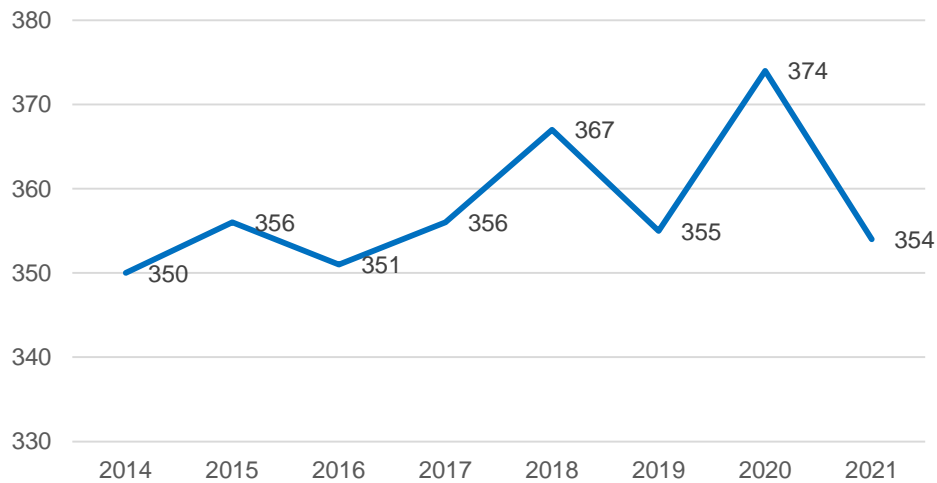
- **Des investissements moindres. Pas de gros équipements prévus.**
- **Un budget de fonctionnement revu à la baisse de – 16 %**
- **L'incertitude qui pèse sur l'activité du casino.**
- **Masse salariale : des contrats non reconduits et des départs en retraite ou mutations non remplacés.**
- **Un autofinancement quasi nul.**
- **Un résultat 2020 proche de 0.**
- **Des projets supprimés et des événements annulés.**

# **XVI. DISPOSITIONS LOI NOTRe**

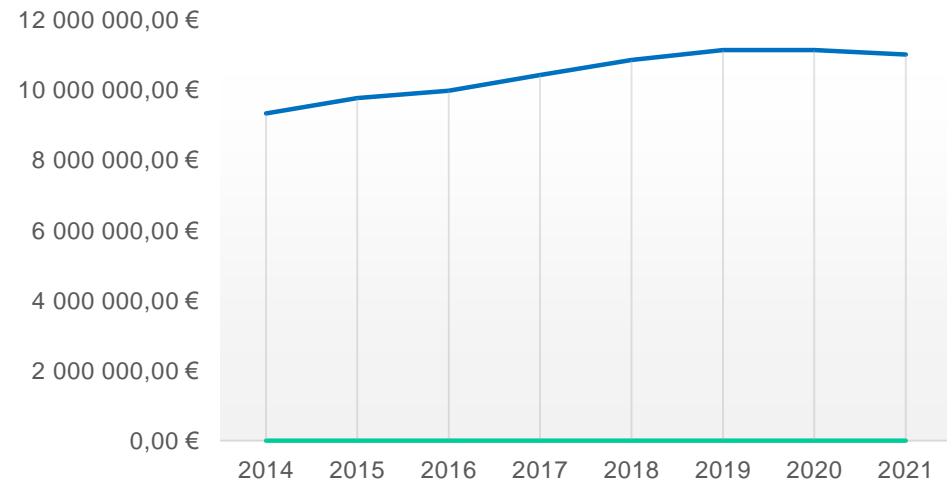
## **Article 107**

## Evolution des dépenses de personnel, rémunérations

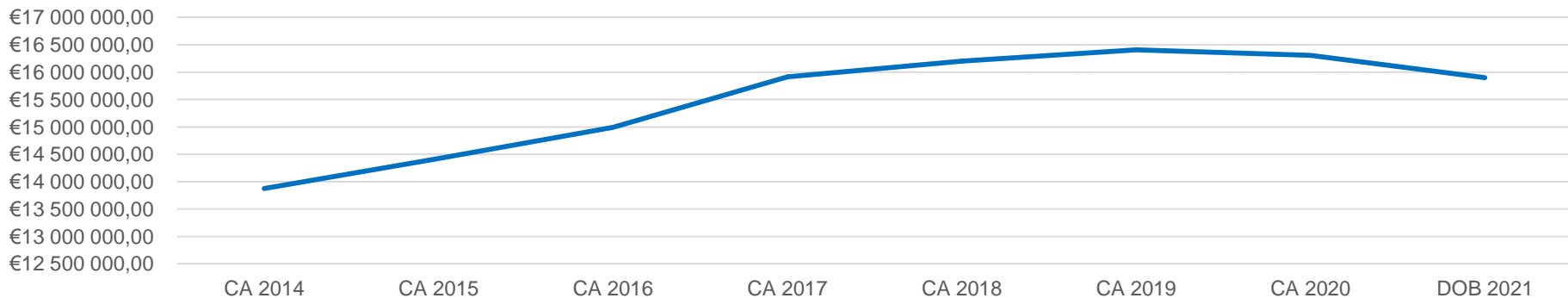
### Evolution des effectifs permanents pourvus



### rémunérations principales



### Evolution de la masse salariale



La maîtrise de la masse salariale est plus qu'indispensable au vu contexte. – 1 M€ en 2021 / 2020  
(source de BP à BP)



## Evolution des dépenses de personnel, rémunérations

Par rapport au BP 2020 et au vu du contexte actuel, la réduction de la masse salariale s'impose sur 2021.

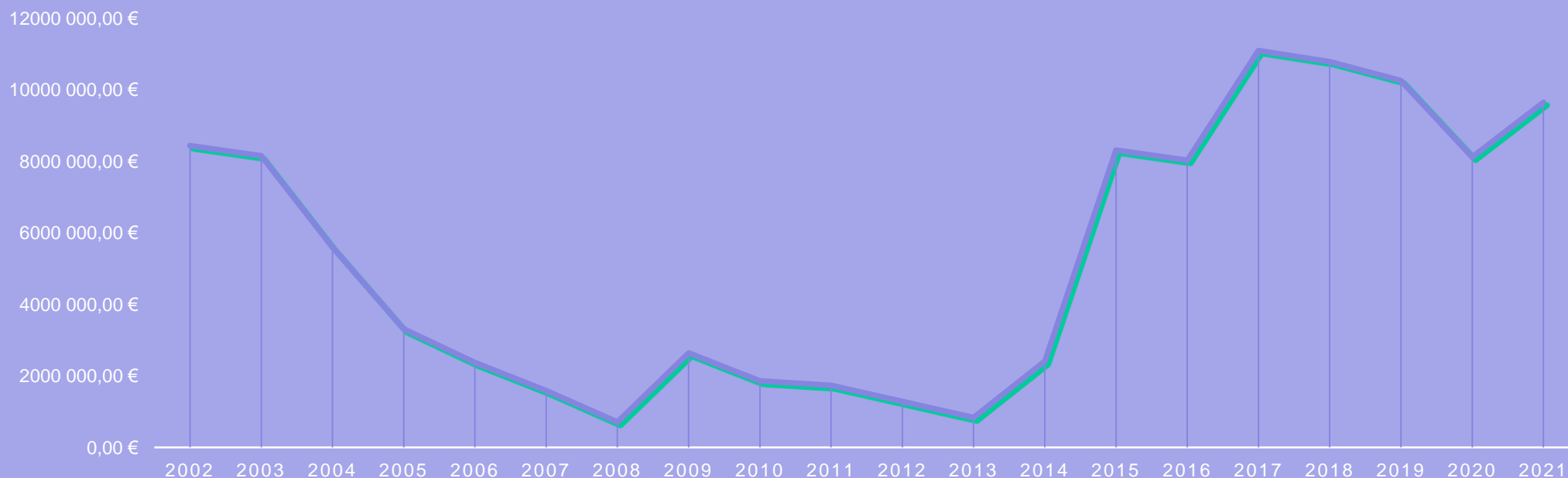
- 1,1 M€ en prévision. Masse salariale 2020 : 16,8 M€ et 2021 : 15,7 M€.

### **La variation de la masse salariale tient compte principalement des facteurs suivants :**

- ✓ Non reconduction de plusieurs contractuels dans les secteurs artistique, culturel et administratif (environ 15 agents) équivalant à une masse salariale d'environ 500 K€.
- ✓ Des agents qui sont partis et qui ne seront pas remplacés.
- ✓ Du Glissement Vieillesse Technicité.
- ✓ De la stagiairisation ou contractualisation à temps complet de certains agents soit par promotion soit par réussite au concours.
- ✓ Des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) liés à la revalorisation indiciaire pour les agents de catégorie A et C.

Dettes par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 850,00 € (11 439 hab. au 01/01/2021)

## ETAT DE LA DETTE AU 1ER JANVIER



Etat de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : **9 730 171,00 €**

Pour mémoire, la commune a dû emprunter 2,9 M€ en 2020 pour financer ses investissements et pour remédier à la diminution de certaines de ses recettes.